

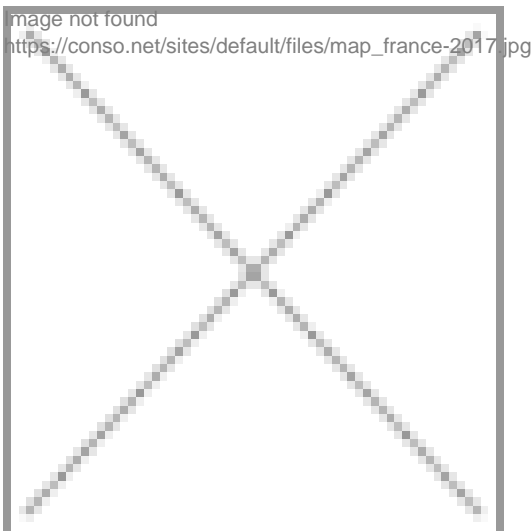
Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

## LES STRUCTURES LOCALES

Date de publication : 11/03/2021 - Droit/justice



### Les centres techniques régionaux de la consommation (CTRC) et structures assimilées

Associations loi 1901, les centres techniques régionaux de la consommation (CTRC), autrefois appelés unions régionales des organisations de consommateurs (Uroc), ont été institués dès 1966.

La principale mission du CTRC ou de la structure régionale assimilée, consiste à apporter aux associations locales de défense des consommateurs adhérentes présentes sur la région, une assistance technique et juridique afin de soutenir les bénévoles et salariés des associations locales dans la réalisation de leurs actions.

L'aide technique destinée aux associations de consommateurs membres vise "*à faciliter le fonctionnement et le développement de ces associations*" (arrêté du 12 novembre 2010) et se traduit par diverses actions de terrain : consultation juridique, documentation, formation auprès des associations locales adhérentes, et actions de sensibilisation et d'information locales destinées à l'information des consommateurs par les moyens modernes de communication tels que la télévision, la radio, les réseaux sociaux...

> [Voir les missions et actions de chaque CTRC](#)

### **Les autres organismes locaux**

Créées par des associations de consommateurs ou à l'initiative ou avec l'appui des communes, des départements, des régions, voire de l'Union européenne, ces structures locales participent à la défense et à l'information des consommateurs.

**La Chambre des associations de consommateurs d'Indre et Loire** a été créée en 2009 par plusieurs associations de consommateurs du département. Elle a pour objet social la "mise en commun d'analyses afin de dégager et d'extérioriser des positions communes et de mener des actions ou des projets en commun".

21, rue de Beaumont - 37000 Tours

**L'Association atlantique des consommateurs coopérateurs (AACC)** est une association loi de 1901 issue du mouvement coopératif. Présente dans six départements des régions de l'Ouest, de l'Atlantique et du Centre, elle informe les consommateurs sur leurs droits et devoirs, et elle intervient dans le règlement des litiges entre consommateurs et professionnels. Elle participe également, en collaboration avec des enseignants, à des actions de formation et d'éducation à la consommation en milieu scolaire. Elle publie une revue trimestrielle : la Lettre de l'AACC.

3, rue du Docteur Jean

17100 Saintes

Tél : 05 46 97 41 35

E-mail : [contact@aacc-coop.asso.fr](mailto:contact@aacc-coop.asso.fr)

> [Voir le site](#)

Un **portail des consommateurs de Guadeloupe** initié par six associations de consommateurs agréées, a été créé en 2013. Le site [zoban.gp](http://zoban.gp) permet à ces associations de sensibiliser la population à propos de la vie chère, des pratiques commerciales abusives... Un [formulaire de contact](#) en ligne est ouvert aux consommateurs de Guadeloupe.

> [Pour en savoir plus](#)

---

**URL source:** <https://inc-conso.fr/content/les-structures-locales>